

courrier sud



Bulletin Trimestriel n° 84

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €

Comité de rédaction
Isabelle Andriot
Laurence Denès
Pierre Changey

Directeur de publication
Pierre Changey

Journal
imprimé
par nos
soins

mars
2021

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Union
syndicale
Solidaires

Le journal du syndicat SUD éducation 02

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

SOMMAIRE

- Édito p. 1
- La chasse aux « islamo-gauchistes » à l'université, un cache-misère p. 2
- Non à la pérennisation du « distanciel » à l'université des Antilles p. 2
- Journée nationale pour les retraités p. 3
- Agression d'un collègue à Laon p. 3
- Grève nationale des AESH p. 4-5
- Création d'une caisse de grève départementale pour les AESH p. 5
- Bulletin d'adhésion p. 6



Blanquer, démission !

Le 23 mars dernier, à la suite de l'appel intersyndical avec les camarades de FO et de CGT Éduc'Action concernant les suppressions de postes et de classes dans l'Aisne, la délégation reçue par le DASEN a rappelé les dégâts causés par les différentes réformes libérales de Blanquer.

Entre autres, la réforme du Bac, la mise en place des PIALs qui entraîne une flexibilité à outrance des AESH, la disparition des REP-REP+, la mise en place de deux heures sup obligatoires et la surmultiplication des postes à complément de service pour les collègues du second degré.

La délégation a aussi rappelé que l'annonce des 1 800 suppressions de postes à la rentrée prochaine était plus que contre-productive, voire néfaste. Ce constat est à rapprocher de celui des suppressions de lits dans la Santé. Nous avons enfin signifié au DASEN qu'il n'était pas en mesure de rassurer l'ensemble des collègues et qu'il devait s'attendre à de nouvelles et nombreuses journées de mobilisation.

La colère gronde et elle est légitime !

- **Le 31 mars à 10h30 à Saint-Quentin, place de la mairie** : journée nationale de rassemblements, d'actions et de manifestations à l'appel de neuf organisations syndicales et associations de retraités ;
- **Le 31 mars à 15h00 à Laon, place du 8 mai 1945** : rassemblement pour dénoncer l'agression du collègue de l'école Hélène Boucher ;
- **Le 1^{er} avril** : grève dans le 1^{er} degré en raison du refus du Recteur de banaliser la journée du 31 à la suite de cette agression ;
- **Le 8 avril** : grève nationale des AESH, contre les PIALs, pour des augmentations de salaires et pour un vrai statut !

Blanquer, démission ! Pour commencer...

La chasse aux « islamo-gauchistes » à l'université, un cache-misère

En octobre dernier, alors que la loi de programmation de la recherche (LPR) était en cours, les élucubrations de Jean-Michel Blanquer au sujet de l'« islamo-gauchisme » à l'université ont eu un retentissement qui semble avoir plu à la ministre de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal et à certains universitaires. Le 31 octobre, une centaine d'entre eux signent une tribune dans *Le Monde* pour dénoncer les « dérives islamistes » qui affecteraient l'université. La ministre de la Recherche n'a pas raté l'occasion de lancer l'offensive contre de prétendus dangereux dissidents porteurs de l'islamisme radical.

Cette manœuvre est tout d'abord scandaleuse dans la mesure où il s'agit d'une irruption des politiques dans le champ des savoirs universitaires visant à fragiliser le berceau de la pensée critique, l'université, au nom d'une lutte contre ce prétendu fléau qui gangrène les universités et la société. En réalité, le terme d'« islamo-gauchisme » est un néologisme instrumentalisé par les médias et par quelques ministres afin de discréditer un groupe hétérogène d'universitaires dont les sujets de recherches – comme par exemple les études postcoloniales ou les études intersectionnelles – dérangent le gouvernement. À ce titre, dans un communiqué du 17 février, le CNRS constate que ce « slogan politique utilisé dans le débat public ne correspond à aucune réalité scientifique ».

Le second objectif de cette stratégie politique est surtout d'éclipser la gestion catastrophique des universités en cette période de crise. En jetant ce pavé dans la mare médiatique, Frédérique Vidal détourne l'opinion publique de la politique d'austérité imposée à l'enseignement supérieur. Après avoir instauré la sélection à l'entrée à l'université, augmenté les droits d'inscription pour les étudiants étrangers, freiné les indispensables recrutements, rendu possible des expérimentations statutaires anti-démocratiques dans les universités, aggravé l'austérité budgétaire dont souffrent les établissements et développé à l'extrême l'emploi précaire, elle poursuit la mise en place, à marche forcée, de la loi de programmation de la recherche.

Aujourd'hui, SUD éducation dénonce le déni de la ministre qui refuse de voir la dégradation des conditions de travail et des formations des universitaires, et qui, par-dessus tout, n'apporte aucune réponse à la souffrance matérielle et morale des étudiants, ce qui les plonge dans une profonde détresse.

L'université est quasiment à l'arrêt, les décrochages d'études s'aggravent et se multiplient, la recherche publique est en danger et, si rien n'est fait dans les semaines qui viennent, c'est la rentrée 2021 qui sera menacée.

Non à la pérennisation du « distanciel » à l'université des Antilles

À l'université des Antilles, on impose, dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des formations 2022-2027, une mutualisation des cours entre la Guadeloupe et la Martinique, ce qui implique le recours obligatoire au « distanciel » expérimenté pendant la crise sanitaire.

SUD éducation alerte la communauté universitaire sur cette innovation qui confirme ses craintes au sujet

d'une possible pérennisation de ce mode dégradé d'enseignement imposé par les circonstances.

Nous demandons à la ministre de recadrer la présidence de l'université des Antilles car cette exigence du recours pérenne au distanciel de la présidence de l'université des Antilles est incompatible avec la liberté pédagogique et le principe d'indépendance des universitaires.

Journée nationale pour les retraité·es

Depuis de nombreuses années, à cause du blocage des pensions accompagné d'une augmentation de la fiscalité et d'une explosion des prix, les retraité·es subissent une érosion de leur pouvoir d'achat les entraînant de plus en plus vers la précarité.

Face à cette situation, l'augmentation des pensions pour vivre décemment est une urgence.

De la même manière, la prise en charge de la perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé. Elle doit être reconnue dans la branche maladie de la Sécurité sociale avec un financement par les cotisations sociales.

D'autre part, pour une vaccination de toutes et de tous, le vaccin doit être gratuit et produit massivement. Nous demandons la levée de la propriété privée sur les brevets de vaccins.

Outre cela, nous nous opposons à l'âgisme, à l'incitation à opposer les générations entre elles pour masquer la responsabilité de ceux qui ont pendant des années asphyxié l'hôpital et taillé dans les ressources de la Sécurité sociale.

Enfin, les services publics doivent répondre aux besoins de toutes et de tous, avec le maintien des guichets et des accueils physiques dans les administrations, particulièrement dans le domaine de la santé, de l'action sociale, des transports et du logement.

C'est dans ces expressions et exigences revendicatives que les 9 organisations syndicales et associations de retraités appellent à une journée nationale de rassemblements, d'actions et de manifestations dans tous les territoires le 31 mars 2021.

Déclaration unitaire du 17 mars 2021 des 9 organisations syndicales et associations de retraités (CGT – FO – FSU – Solidaires – CFTC – CFE – CGC – Ensemble et solidaires – FGR – FP – LSR)



Agression d'un collègue à Laon

Lundi 22 mars 2021, à l'école maternelle Hélène Boucher de Laon, un enseignant s'est fait rouer de coups par plusieurs personnes qui venaient chercher un enfant pendant le temps scolaire. Notre collègue a été transporté à l'hôpital à la suite de cette agression.

Le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO, le SE-UNSA, la CGT Educ'Action, le SGEN-CFDT, Sud Éducation et le SNE condamnent fermement cette agression d'une extrême violence et demandent que toutes les dispositions soient prises afin d'accompagner les enseignant·es et d'assurer la sécurité des personnels et des élèves dans cette école mais également dans toutes les écoles du département pour que de tels actes ne se reproduisent plus.

L'inspecteur d'académie, en visite avec le ministre de l'Éducation nationale dans une école de la Ferté Milon, s'est immédiatement rendu à l'école accompagné du recteur, du préfet de l'Aisne ainsi que du maire de la ville de Laon.

Une cellule d'écoute et un dispositif de sécurisation de l'école ont été mis en place. Au-delà de cet acte intolérable sur notre collègue, c'est l'école de la République, ses valeurs et ses missions, qui sont attaquées.

Le SNUipp FSU, le SNUDI-FO, le SE-UNSA, la CGT Educ'Action, le SGEN-CFDT, Sud Éducation et le SNE apportent leur soutien à tous les personnels de cette école et appellent à une mobilisation de la communauté éducative le mercredi 31 mars à 15h place du 8 mai 1945 à Laon à 50 m de l'école.

Suite au refus du recteur d'en faire une journée banalisée, le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO, le SE-UNSA, la CGT Educ'Action, le SGEN-CFDT, Sud Éducation et le SNE appellent à la grève le jeudi 1^{er} avril 2021.



AESH

en grève

BASTA!



le 8 avril

Contre la mutualisation et les PIAL !

Pour un vrai salaire !

éducation
SUD
Solidaires

Grève nationale des AESH

Les annonces de déprécarisation et de professionnalisation des accompagnant·es des élèves en situation de handicap à l'occasion de la restitution en février 2019 de la concertation nationale de l'école inclusive par le ministre de l'Éducation nationale Monsieur Blanquer et la Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées Madame Cluzel n'ont été qu'illusion.

La circulaire du 5 juin 2019 modifiant le cadre de gestion des contrats des AESH et dont la mesure phare est le passage de 6 CDD d'un an à 2 CDD de trois ans pour ensuite accéder à une CDIation, ne rompt pas avec la logique contractuelle. Le ministère a institutionnalisé un peu plus la précarité de notre statut.

Alors que les besoins sont en constante augmentation, les difficultés de recrutement sont prégnantes. Pour répondre aux besoins, les académies mutualisent à outrance : ainsi, les Pôles inclusifs pour l'accompagnement localisé (PIAL), introduits par la loi Blanquer, ont été déployés sur presque tout le territoire. On nous demande d'accompagner de plus en plus d'élèves, pour de moins en moins d'heures, sur un territoire géographique étendu. Comment faire notre travail correctement lorsqu'en 24 heures on doit accompagner 5 élèves sur trois écoles différentes ?

Nous ne voulons pas être la variable d'ajustement des politiques de l'école inclusive. Nous sommes indispensables à sa réussite !

SUD éducation revendique la titularisation dans un corps de fonctionnaire de tou·te·s les AESH et la création d'un métier d'éducatrice-éducateur scolaire spécialisé·e, sans condition de nationalité et la reconnaissance de notre rôle et de nos pratiques pédagogiques et éducatives en tant que professionnels de l'inclusion et de l'adaptation scolaire.

Cette reconnaissance passe également par une augmentation importante de nos salaires. Nous ne pouvons nous contenter des pseudos revalorisations d'indice votées par-ci par-là dans quelques académies. Pour une grande majorité nous vivons sous le seuil de pauvreté avec moins de 800 euros par mois.

C'est également la conséquence des temps partiels imposés : l'administration considère que 24 heures d'accompagnement (soit une quotité de service d'environ 61 %) est la norme du temps de service des AESH. **SUD éducation revendique donc la reconnaissance d'un temps plein à 24 heures d'accompagnement plus les heures connexes.**

Enfin nous revendiquons la mise en place partout sur le territoire d'une véritable offre de formation, initiale avant le début de tout accompagnement et continue tout au long de la carrière. La réadaptation permanente qu'exige notre métier ne peut s'en dispenser.

- **Contre la mutualisation des moyens, contre les PIALs !**
- **Pour un vrai statut et un vrai salaire !**
- **Toutes et tous en grève, en manifestation et en AG le 8 avril !**

Le 8 avril, en grève avec les AESH pour dire haut et fort : les AESH sont indispensables !

L'intersyndicale nationale appelle à une grande journée de grève le 8 avril pour exiger :

- l'abandon des PIALs ;
- la reconnaissance du métier d'AESH avec la création d'un véritable statut intégré dans la fonction publique pour les AESH, afin de leur garantir une vraie formation et un vrai salaire !

Quel accompagnement pour les élèves en situation de handicap dans les classes ?

Le ministère entend faire de l'inclusion scolaire une priorité. Néanmoins il ne suffit pas d'inscrire un·e élève en situation de handicap dans une classe ordinaire pour parler d'inclusion, il faut lui fournir un véritable accompagnement.

L'inclusion scolaire version Blanquer c'est :

- la fin des notifications chiffrées des heures d'accompagnement ;
- une baisse du nombre d'heures pendant lesquelles les élèves sont accompagné·es par un·e AESH ;
- la mutualisation des moyens : l'administration contraint les AESH à intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées, auprès d'élèves de plus en plus nombreux !

Ce ne sont pas les besoins des élèves qui président aux modalités de l'accompagnement, mais le nombre de personnels AESH disponibles sur la zone, dans le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (Pial).

Cette politique a des conséquences désastreuses pour :

- les élèves, qui ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils ou elles ont besoin ;
- les personnels AESH, dont les conditions de travail sont encore dégradées pour des conditions salariales inacceptables : en moyenne 750 euros par mois pour 24 heures de travail !
- les autres personnels qui se trouvent démunies et incapables d'apporter l'aide nécessaire aux élèves en situation de handicap.

Face au ministre Blanquer, la solidarité est notre arme !

Les AESH subissent les bas salaires, les temps incomplets imposés, une flexibilité à outrance avec les PIALs, et pourtant ils et elles ont décidé de se battre, de se mobiliser massivement pour réclamer un vrai statut et l'abandon des PIALs.

La précarité est l'affaire de toutes et tous !

La scolarisation des élèves en situation de handicap est l'affaire de toutes et tous !

Soyons nombreux et nombreuses en grève avec les AESH : l'école inclusive, c'est d'abord des moyens pour permettre l'inclusion des personnels déprécarisé·es !

Dossier complet sur le site de la Fédération Sud éducation. www.sudeducation.org

Création d'une **caisse de grève départementale** à destination des AESH

Dans les luttes, on le sait toutes et tous, le nerf de la guerre, c'est la perte de salaire. Et c'est encore plus vrai pour le personnel précaire. Certains réac diront « Pfff ! Ce n'est que 20 euros*... ». Ceux-ci sont souvent titulaires et ne peuvent se mettre à la place des précaires. Dans ces conditions, et à la demande des travailleuses et des travailleurs AESH, l'assemblée générale du 24 mars 2021 du syndicat Sud éducation 02 a décidé de mettre en place une caisse de grève départementale à destination des AESH.

* Salaire net quotidien d'une extrême majorité des AESH.

Le syndicat lance donc un appel aux dons afin de permettre un remboursement partiel au prorata de l'argent reçu, ou espérons-le, un remboursement total de la journée perdue.

Pour alimenter cette caisse de grève, vous pouvez envoyer vos dons par chèque à l'ordre de Sud éducation Aisne à l'adresse suivante :

Sud éducation 02, C/O Sandrine LEROUX,
34 rue Anatole Carnot, 02300 Saint-Aubin.

Par avance, merci.

Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02

Année scolaire 2020-2021

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (établissement) :

.....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1^{er}, 2nd degré, sup^r, IATOSS...], le corps [institut, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

.....

Adresse personnelle :

.....

.....

mél :

.....

tél fixe :

tél mobile :

Montant annuel de la cotisation :

Salaire mensuel net (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	131	44,54
+ de 1700	144	48,96
+ de 1800	161	54,74
+ de 1900	176	59,84
+ de 2000	191	64,94
+ de 2100	209	71,06
+ de 2200	227	77,18
+ de 2300	246	83,64
+ de 2400	266	90,44
+ de 2500	287	97,58
+ de 2600	309	105,06
+ de 2700	331	112,54
+ de 2800	354	120,36
+ de 2900	378	128,52
+ de 3000	403	137,02
+ de 3100	429	145,86
+ de 3200	455	154,70
+ de 3300	482	163,88
+ de 3400	510	173,40
+ de 3500	549	186,66
+ de 3600	15,80 %	-

SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

Pourquoi se syndiquer à SUD Éducation ?

Parce que l'Éducation nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À _____, le _____, Signature

(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.



À retourner rempli, daté et signé à :

Sud éducation 02
C/O Sandrine Leroux
34 rue Anatole Carnot
02300 Saint-Aubin